

---

## Communiqué aux médias

Fribourg, le 20 août 2020

### **Un large comité fribourgeois s'engage contre la modification de la Loi sur la chasse**

Des représentants du PS, des Verts, des Vert'libéraux et du PDC se sont réunis pour former le Comité fribourgeois « Loi sur la chasse NON ». Ils sont soutenus par les associations de protection de la nature et des animaux du canton: Pro Natura, le WWF, le Cercle ornithologique de Fribourg, la SPA et ASPO Birdlife.

Cette modification de loi soumise au peuple le 27 septembre est appelée, à juste titre, « loi d'abattage », car elle permet de tirer des animaux protégés (loup et bouquetin) sans que ceux-ci aient commis des dégâts ou que des mesures de protection aient été prises. Pour un simple délit de « sale gueule ». Or ces tirs préventifs ou de régulation peuvent s'avérer totalement contreproductifs par rapport au but recherché. Dans le cas des familles de loups, ils peuvent faire éclater le groupe poussant les animaux les moins compétents pour la chasse à s'attaquer à des animaux de rente.

En outre le Conseil fédéral pourra en tout temps autoriser la régulation par les cantons d'espèces protégées, et ce sans devoir obtenir l'aval du Parlement ou du peuple. Ce pourrait prochainement être le cas du castor, de la loutre ou du cygne tuberculé. Cette régulation arbitraire mettrait à mal les efforts consentis pour assurer par exemple la pérennité des populations de castors dans notre canton (population d'environ 150 individus actuellement). Bien que cette population ait augmenté, l'espèce a encore besoin d'une attention particulière et de protection. La meilleure manière de la protéger et de limiter les dégâts qu'elle pourrait causer, ce n'est pas le recours au fusil, mais la promotion de la revitalisation des cours d'eau. La régulation d'espèces protégées est en complète contradiction avec la politique de biodiversité que, par ailleurs, les autorités entendent valoriser.

Autre grief à l'égard de cette loi: une espèce chassable doit être spécifiée comme telle dans la loi. Or il reste possible en Suisse de chasser des animaux dont la survie est menacée (bécasse des bois, lièvre brun, tétras lyre et lagopède alpin). Le Parlement avait l'occasion lors de la révision de protéger ces espèces menacées dont la chasse n'est plus du tout justifiée et qui relève de la tradition. L'argument souvent invoqué pour la chasse d'une espèce, ce sont les dégâts qu'elle pourrait causer aux cultures

ou aux forêts. Rien de tel pour les animaux précités. Le Parlement a, au contraire, préféré affaiblir les dispositions protectrices existantes.

Cette révision est une loi ratée qui affaiblit la protection des espèces menacées. Indirectement elle porte atteinte à la biodiversité, déjà mal en point en Suisse. C'est une loi d'un autre temps, que le Comité fribourgeois appelle à refuser le 27 septembre.

Contact :

José Collaud, coordinateur du Comité fribourgeois « Loi sur la chasse NON », Tél. 079 348 31 94, [fribourg@loi-chasse-non.ch](mailto:fribourg@loi-chasse-non.ch)

En attendant pour plus d'informations :

<https://loi-chasse-non.ch> et <https://loi-chasse-non.ch/comite-cantonal-fribourg/>  
[@loichassenon](#) [#loichassenon](#)

## Membres du Comité fribourgeois référendaire contre la modification de la loi sur la chasse

Marius Achermann, ancien Chef de service du Service nature et paysage du canton

Sylvie Bonvin-Sansonnens, députée Les Verts, Grand Conseil Fribourg

Jérôme Gremaud, biologiste, spécialiste de la biodiversité

Madeleine Hayoz, députée PDC au Grand Conseil FR

Christian Levrat, conseiller aux Etats PS

Ralph Alexander Schmid, député Vert libéral au Grand Conseil FR

Ursula Schneider-Schüttel, conseillère nationale PS et Présidente de Pro Natura